
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-troisième séance – Mardi 16 avril 2019, à 17 h 30

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *MM. Taimoor Aliassi, Omar Azzabi, Stéphane Guex, M^{me} Christina Kitsos, M. Laurent Leisi, M^{me} Sara Petraglio, MM. Souheil Sayegh et Luis Vazquez.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, M^{me} Esther Alder, MM. Guillaume Barazzone et Rémy Pagani, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 4 avril 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 16 avril et mercredi 17 avril 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nos magistrats sont tous présents à cette séance. En revanche, Sandrine Salerno sera absente tout à l'heure de 20 h 30 à 23 h. Pour demain mercredi 17 avril, curieusement, les cinq magistrats sont excusés, ce qui semble quand même étonnant! J'aimerais savoir s'ils peuvent confirmer que nous siégerons en leur absence. Monsieur le maire, vous avez la parole.

M. Sami Kanaan, maire. Nous avons annoncé notre absence uniquement à la première séance plénière de demain pour une raison de collision d'agendas, malheureusement. En effet, l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) se tiendra au même moment; elle commencera à 17 h par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), puis l'assemblée générale ordinaire suivra avec des sujets qui nous concernent, les uns et les autres: le projet de réforme fiscale et financement de l'assurance-veillesse et survivants (AVS) – la RFFA – pour M^{me} Salerno, la gouvernance du Service d'incendie et de secours (SIS) pour M. Barazzone et quelques points pour moi-même aussi.

Nous essaierons de venir au Conseil municipal dès que possible, au fur et à mesure que ces points seront traités, afin qu'il y ait au moins un membre du Conseil administratif ici. Mais nous ne sommes pas maîtres du calendrier de l'ACG et ce sont là des points qui engagent très directement la Ville, notamment par rapport au SIS ou à la RFFA, or des décisions seront prises demain.

M^{me} Alder, qui préside le comité du GIAP, doit évidemment assister au point qui concerne cette entité. Je le répète, nous ferons notre possible pour qu'il y ait en tout cas un ou deux membres du Conseil administratif présents. A la séance de 20 h 30 ce sera différent, car la situation sera tout à fait normale.

Le président. Merci pour ces explications. Je me permets quand même de rappeler l'article 41 du règlement du Conseil municipal: «En cas d'absence du Conseil administratif et après en avoir délibéré, le Conseil municipal peut poursuivre ses travaux, surseoir à statuer jusqu'au retour d'un ou d'une membre au moins du Conseil administratif, ou lever la séance.» Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je me vois quasiment contraint de vous faire voter la manière dont nous siégerons demain en première séance. Il faut savoir qu'une partie de nos débats se déroulera en l'absence du Conseil administratif. Même si je crois comprendre que les magistrats nous rejoindront au fur et à mesure, dès qu'ils en auront la possibilité, cela signifie quand même qu'il n'y aura personne de l'exécutif entre 17 h 30 et 18 h 30. Quelqu'un veut-il prendre la parole à ce sujet?

M. Pascal Holenweg (S). Monsieur le président, comme on n'a pas de certitude définitive et qu'on ne sait pas si les magistrats seront tous absents ou non à la séance de 17 h 30, le vote que vous proposez devrait avoir lieu demain, pas maintenant!

Le président. On a en tout cas la certitude qu'à 17 h 30 nous n'aurons aucun représentant du Conseil administratif. Quelqu'un d'autre veut-il prendre la parole?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le président, nous comprenons tout à fait la situation par rapport à la séance du Conseil municipal. Néanmoins, pour ma part, je devrai être présente de 17 h à 17 h 30 à l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG qui concerne le GIAP; comme elle aura lieu à la salle du Rondeau à Carouge, il faudra ensuite me laisser le temps d'arriver à la salle Obasi!

M. Simon Brandt (PLR). J'aimerais poser une question à M. Kanaan. Peut-il garantir qu'il y aura en permanence un magistrat présent en première séance demain? ou l'espère-t-il simplement? Si c'est juste un espoir, nous risquons de nous retrouver demain à débattre de la même chose que maintenant, car nous ne saurons pas si quelqu'un du Conseil administratif doit arriver ou non. Le Conseil

administratif peut-il donc s'engager à ce qu'il y ait un magistrat pour assurer la permanence tout au long de la séance plénière du Conseil municipal demain à 17 h 30? Merci!

M. Sami Kanaan, maire. D'après ce que je sais de l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'ACG, je pense que nous pouvons garantir la présence demain d'un magistrat à la séance plénière du Conseil municipal dès 18 h, en principe – au plus tard dès 18 h 15. Cependant, il est exact qu'à 17 h 30 M^{me} Alder sera encore retenue et que je serai, quant à moi, en route pour l'assemblée générale de l'ACG avec M. Barazzone et M^{me} Salerno. Il y aura donc quelqu'un de nous ici à partir de 18 h ou 18 h 15 au plus tard.

Le président. J'en prends bonne note. Quelqu'un d'autre veut-il s'exprimer?

M. Simon Brandt (PLR). Sur la base de ce que vient de dire M. Kanaan, je propose que nous commencions la première séance plénière de demain à 18 h 30. Ainsi, nous aurons la certitude de siéger en présence d'un magistrat et nous ne passerons pas une heure à débattre dans le vide, avec le risque de devoir lever la séance. Pour la bonne marche des institutions et le bien-être de la Ville de Genève, je pense que c'est la meilleure solution.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Selon l'article 41 de notre règlement, nous devons délibérer de notre horaire de demain, puisque l'absence de tous les magistrats est annoncée à 17 h 30. Je fais donc voter la suggestion de M. Brandt. Mesdames et Messieurs, celles et ceux qui souhaitent commencer la séance de demain à 18 h 30 votent oui, celles et ceux qui s'y opposent votent non ou s'abstiennent.

Mise aux voix, la décision de commencer la première séance plénière du 17 avril 2019 à 18 h 30 au lieu de 17 h 30 est acceptée par 37 oui contre 9 non (1 abstention).

Le président. A part cela, je vous informe que la deuxième séance de demain commencera à 20 h 30 et non à 20 h 45, comme certains semblent le croire. Le bureau veillera à respecter l'horaire de fin de nos travaux fixé à 23 h au plus tard.

Demain toujours, des représentants de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) seront présents pendant nos séances et pourront répondre à vos éventuelles questions en matière d'informatique.

Je passe à une autre communication: nous sommes en panne, si j'ose le dire ainsi, avec des interpellations écrites qui attendent depuis des mois. C'est toujours la même litanie! Le Conseil administratif nous avait informés qu'il pourrait rattraper le retard à partir du mois de mars 2019, or nous constatons que de nombreuses interpellations écrites restent encore sans réponse. Aucune ne figure à l'ordre du jour de ce mois. Mesdames et Messieurs les magistrats, je me permets donc d'insister et de vous rappeler qu'il y a un délai de réponse fixé dans le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais votre attention, s'il vous plaît. La communication suivante concerne l'interpellation orale IO-300 intitulée «Quand donc la Poste déménage-t-elle à Planète Charmilles?», qui figure à l'ordre du jour; le bureau a décidé d'en faire un point fixe ce soir à 20 h 30.

A présent, à vos stylos! Je vous annonce les objets liés: les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A sur les menus des restaurants scolaires; les deux rapports D-39 A portant respectivement sur le 10^e plan financier d'investissement 2015-2026 et le 11^e plan financier d'investissement 2016-2027; les rapports M-1119 A et P-328 A sur la revalorisation de la fonction des sapeurs-pompiers volontaires; le rapport D-32.5 A et le projet de délibération PRD-205 sur le budget de fonctionnement 2018 de la Fondetec, ainsi que le rapport D-32.1 A et le projet de délibération PRD-206 sur le budget de fonctionnement 2016 de la Fondetec; les résolutions R-221 et R-222 sur des sanctions à l'encontre de M. Pagani; le rapport PR-1332 A et la motion M-1366 sur l'extension de la gare de Cornavin; enfin, le rapport PRD-170 A et la motion M-1411 sur un audit des ressources humaines respectivement dans le département de la culture et du sport et le département des constructions et de l'aménagement.

Nous passons maintenant à la liste des renvois directs en commission des motions et résolutions de plus de six mois (D-11). Ce sera quelque peu longuet et aride... J'attire votre attention sur le fait que quelques-uns de ces points, de par l'actualité, sont devenus obsolètes. Avant de vous les faire voter, je demanderai à leurs auteurs s'ils sont d'accord de les retirer. Vous avez vu qu'il y en a quelques dizaines... Il ne s'agit pas d'en débattre longuement, mais juste de voter oui ou non afin que nous puissions avancer dans le traitement de l'ordre du jour. J'espère que vous aurez la patience de bien suivre tous ces votes.

4. Motion du 25 juin 2013 de M. Pascal Holenweg: «Police municipale: osons le retour aux vraies valeurs et aux saines traditions locales!» (M-1089)¹.

Le président. Sans ouvrir le débat, je fais voter le maintien à l'ordre du jour de la motion M-1089, comme le propose le bureau après consultation des chefs de groupe.

Mis aux voix, le maintien de la motion à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité (53 oui).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

Le président. Mesdames et Messieurs, pour que vous compreniez la procédure qui paraître un peu surprenante, il faut peut-être préciser ce qu'implique le vote du maintien de ces objets à l'ordre du jour: dans le cas présent, si le non l'avait emporté, j'aurais mis aux voix le renvoi de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, soit l'une des propositions qui avaient été émises mais n'avaient pas obtenu la majorité au bureau.

(Vote annulé pour raisons formelles, voir le nouveau vote dans le Mémorial N° 55 du 17 avril 2019.)

5. Motion du 9 octobre 2013 de M^{me} et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires» (M-1095)².

Le président. Sans ouvrir le débat, je fais voter le maintien à l'ordre du jour de la motion M-1095, comme le propose le bureau après consultation des chefs de groupe.

¹«Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6240.

²«Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6240.

Résolution: renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM

Mis aux voix, le maintien de la motion à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité (55 oui).

(Vote annulé pour raisons formelles, voir le nouveau vote dans le Mémorial N° 55 du 17 avril 2019.)

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

6. Résolution du 27 octobre 2015 de MM. Eric Bertinat, Jacques Pagan, Pierre Scherb, Didier Lyon, Jean Zahno et Christo Ivanov: «Asile: pour le renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM» (R-189)¹.

Le président. Sans ouvrir le débat, je fais voter le maintien à l'ordre du jour de la résolution R-189, comme le propose le bureau après consultation des chefs de groupe.

Mis aux voix, le maintien de la résolution à l'ordre du jour est accepté par 48 oui contre 5 non.

(Vote annulé pour raisons formelles, voir le nouveau vote dans le Mémorial N° 55 du 17 avril 2019.)

(La résolution reste inscrite à l'ordre du jour.)

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons un problème technique avec le vote électronique et les micros, qui ne fonctionnent plus. Il faut faire redémarrer tout le système, si j'ai bien compris, ce qui prendra quelques minutes. J'interromps la séance en attendant que nous puissions remédier à cette panne, car elle semble plus grave que nous ne le pensions au départ. Lorsque ce sera réparé, nous passerons aux questions orales puis, à la séance de 20 h 30, nous reprendrons les votes sur les objets figurant dans la liste D-11.

(La séance est suspendue de 17 h 50 à 18 h 3.)

¹ «Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6245.

7. Questions orales.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous propose de passer maintenant aux questions orales, il nous reste un peu moins d'une heure et demie pour les traiter.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Ma question tombera évidemment dans l'escarcelle de M. Pagani, comme d'habitude... Je suppose qu'il aura une réponse toute faite à donner, car je lui en ai déjà parlé. C'est un cas dramatique! La circulation à Genève est entravée par des décisions absolument incroyables! Monsieur le magistrat, s'il vous plaît, donnez-moi une réponse complète: que se passe-t-il avec le boucllement du dernier tronçon de la rue du Vidollet? On a même enlevé les feux et les conducteurs n'ont plus aucun recours: cela veut dire que, quand on descend la rue, on est obligés de tourner à droite à la hauteur de la Migros pour aboutir vers le Grand-Pré... et on retourne exactement d'où on vient! Ou alors, on va encore surcharger la rue de la Servette. Il n'y a pas de raison valable à cela. On ne peut même plus passer au-dessus des voies de chemin de fer un peu plus loin, comme on pouvait le faire après avoir descendu la rue du Vidollet. Encore une entrave!

Le bas de la rue est maintenant réservé aux bus; on peut en mettre deux l'un à côté de l'autre, il y a de la place! Même les vélos et les motos – y compris les camions ou autres – ne peuvent plus passer par là, plus personne n'a le droit d'emprunter le bas de la rue du Vidollet! Monsieur Pagani, je vois très bien ce que vous allez me répondre, mais il faudrait remettre de l'ordre là-dedans et trouver une solution collégiale avec vos petits amis de la politique!

Le président. Merci, Monsieur Pastore. Je me permets de vous rappeler, au cas où vous l'auriez oublié, que l'exposé de la question orale ne doit pas durer plus d'une minute.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je rappelle le cadre légal dans lequel j'agis. Malheureusement, je ne suis que force de proposition. En l'occurrence, ce n'est pas moi qui ai proposé cette mesure, laquelle vient sûrement des services de M. Dal Busco, en charge de la circulation au niveau cantonal. Je me renseignerai plus précisément mais, si le marquage a été fait et les feux supprimés, c'est que des autorisations de construire ont été délivrées après avoir fait l'objet d'un délai de recours; or les voies de recours n'ont pas été utilisées. Je constate donc que la mesure est en force et que, pour des raisons sûrement valables, on a mis fin à la possibilité de circuler

sur ce petit bout de rue, ce qui entravait peut-être le trafic sur la rue de Montbrillant en direction du Palais des Nations.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble, mais je pense qu'elle concerne plus précisément M. le maire Sami Kanaan, en charge du département de la culture et du sport. En effet, c'est une question sportive! Le 14 juin prochain, les Suissesses manifesteront leur ras-le-bol en faveur de l'égalité entre hommes et femmes – ce sera donc une manifestation tout à fait louable. Néanmoins, le Conseil administratif a pris la décision de supprimer le 56^e tournoi interservices de football, alors qu'il remporte un grand succès auprès de tous les fonctionnaires de la Ville. J'aimerais savoir, Mesdames et Messieurs les magistrats, si vous donnerez congé à toutes les femmes fonctionnaires qui travaillent à la Ville de Genève pour qu'elles puissent aller manifester, étant donné que vous supprimez un événement sportif reconnu au sein de la municipalité. C'est quand même très bizarre...

Le président. Votre temps de parole était d'une minute, Monsieur le conseiller municipal!

M. Jean-Philippe Haas. Je clos rapidement mon intervention: il est très bizarre qu'on supprime ce tournoi, alors qu'on aurait pu le déplacer d'une semaine.

Le président. M^{me} Salerno, tout sourire, va répondre...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Oui, c'est moi qui vais répondre à M. Haas. Il déplore – comme certains collaborateurs de la Ville l'ont fait aussi, d'ailleurs – le fait que le Conseil administratif ait annulé cette année le tournoi interservices de football. Nous n'avons pas pris cette décision parce que lors d'une édition précédente mon collègue Guillaume Barazzone a été blessé – et violemment blessé...

Une voix. Par qui? (*Rires.*)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Comme quoi, le sport fait parfois des blessés, y compris au Conseil administratif! Trêve de plaisanterie: on a annulé ce tournoi parce qu'il avait été fixé au 14 juin et que le 14 juin sera

un moment politique important en Suisse et à Genève. Ah, c'est vrai: je n'aurais pas dû dire «important», mais «primordial», «essentiel»... (*Applaudissements.*) J'aurais pu être plus précise!

Je suis sûre que M. Haas, en posant sa question, attendait que le Conseil administratif – et notamment sa représentante – rappelle à quel point le 14 juin sera une date essentielle, puisqu'elle marquera la consécration d'un moment identique il y a trente ans. Des revendications essentielles pour la société suisse avaient alors été émises mais, malheureusement, elles ont été relativement peu concrétisées et gardent toute leur pertinence trente ans plus tard.

Donc oui, le Conseil administratif a décidé d'annuler le tournoi interservices. Il n'était pas possible de le reporter, car d'autres événements festifs sont prévus aux alentours du 14 juin, dont notamment la Fête de la musique. Même en faisant preuve d'inventivité, nous n'avons pas réussi à trouver une autre date. Il n'y aura donc pas de tournoi interservices de football en 2019. Je vous assure, Monsieur Haas – vous transmettez, Monsieur le président –, que la Ville de Genève et surtout les Genevoises survivront à cette annulation...

Le président. Merci, Madame la magistrate. Je remarque que la grève des femmes fera quand même quelques victimes...

M. Pierre de Boccard (PLR). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Elle concerne la piscine des Vernets. Quand vous prenez un ticket d'entrée pour aller nager vers 17 h 30, vous arrivez dans la piscine où il n'y a qu'une seule ligne de nage ouverte au public. Toutes les autres lignes sont réservées à des clubs – divers types de clubs, je ne parle pas que des nageurs professionnels. Un citoyen contribuable qui paie son entrée à la piscine se retrouve ainsi à ne même pas pouvoir nager, parce que la ligne destinée au public est pleine. Les gens se battent presque, certains hurlent sur les employés...

Le président. Monsieur de Boccard, vous avez épuisé votre minute!

M. Pierre de Boccard. Je pense qu'une personne qui paie un ticket d'entrée à la piscine des Vernets devrait tout de même pouvoir y nager et qu'on n'a pas besoin de réserver toutes les lignes de nage aux clubs.

M. Sami Kanaan, maire. Je comprends tout à fait l'intervention de M. de Boccard. En effet, il est difficile de trouver de la place pour nager à la piscine dans la tranche horaire qu'il indique, c'est-à-dire en fin de journée, mais aussi entre

midi et 14 h. On enregistre 300 000 entrées annuelles pour chacune des deux piscines des Vernets et de Varembe, vous imaginez ce que ça veut dire, Mesdames et Messieurs! De ce fait, les bassins sont évidemment saturés. Le Conseil administratif en a parfaitement conscience.

Cependant, les clubs ont des besoins légitimes. Sans eux, il n'y aurait pas d'entraînement de natation au sens large, que ce soit pour les juniors, les adultes ou la compétition avec les nageurs et nageuses d'élite.

Cela dit, Monsieur de Boccard, je vous donne rendez-vous le lundi 6 mai prochain, où j'annoncerai une série de mesures concernant l'offre en matière de natation à court et à long terme. Elles iront dans le sens d'une libération considérable de lignes de nage en faveur du public aux heures de pointe, comme vous le demandez. A plus long terme, il existe évidemment des projets de nouvelles piscines sur le territoire de la Ville de Genève et d'autres communes; ces projets sont très importants, mais il est vrai que la date de mise en service de certaines de ces piscines est encore éloignée. Je le répète pour conclure: j'annoncerai le lundi 6 mai une série de mesures qui vont dans votre sens.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC). Ma question s'adresse à M. Pagani et/ou M. Kanaan. Elle porte sur la machinerie du Grand Théâtre, qui cause manifestement de sérieux soucis. Je souhaiterais entendre le Conseil administratif sur ce point, notamment pour savoir s'il sera contraint de déposer une demande de crédit supplémentaire, contrairement à ce dont il nous avait assurés il y a quelques mois à peine. Si oui, pour quelle raison? Est-ce dû à une négligence durant les travaux, comme on a pu le comprendre? ou le caractère vétuste et problématique de la machinerie était-il connu de la Ville avant le vote du crédit initial et les travaux de rénovation, comme nous avons également cru le comprendre?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, comme vous avez pu le lire dans la presse, la machinerie du Grand Théâtre a été arrêtée durant les travaux – trois ans de travaux! – du fait qu'il n'y avait pas d'électricité dans le bâtiment. En effet, nous avons dû arracher l'ensemble des circuits électriques pour renouveler le système et à cause des problèmes d'inondation que nous avons rencontrés. Suite à un examen avant le démarrage des travaux, vu l'état encore acceptable de la machinerie et des ponts de scène, nous avons donné la priorité aux cinq chantiers à mener dans cet énorme bâtiment. C'était amplement suffisant!

Pendant les travaux, un certain nombre de problèmes sont apparus. Actuellement, nous sommes en train de faire un examen plus approfondi qui aboutira – ou pas – à la nécessité de prendre des mesures soit immédiatement, soit à long terme.

Toujours est-il que nous avons remis le Grand Théâtre en ordre de marche, je tiens à le préciser. Depuis, grâce à la ténacité et aux compétences des uns et des autres que je tiens à remercier publiquement, nous avons enfin pu réaliser le *Ring* de Wagner. Ce fut un franc succès! La machinerie fonctionne, peut-être avec certains problèmes que nous examinons en ce moment, mais elle permet aux spectacles de se dérouler dans de bonnes conditions – je ne dis pas «de très bonnes conditions», mais de bonnes conditions.

M. Sami Kanaan, maire. Au vu de l'importance de ce dossier, j'aimerais compléter la réponse de mon collègue Rémy Pagani, qui a évoqué l'aspect strictement lié aux travaux. Je l'en remercie, mais je pense que le Conseil municipal peut et doit à juste titre en savoir plus sur l'affaire de la machinerie du Grand Théâtre.

J'ai découvert comme vous récemment, Mesdames et Messieurs, que cette machinerie était dans un état nettement plus déplorable – ou en mauvais état technique, disons – que prévu. Cela m'a énervé tout autant que certains membres du Conseil municipal, car on espérait réellement qu'à l'issue de cette phase de travaux très lourds et onéreux – sans compter les crédits supplémentaires – on serait tranquille pour un certain temps. Certes, avec le Grand Théâtre ce n'est jamais complètement terminé, dans le sens où d'autres éléments devront tôt ou tard être repris... Mais nous espérons pouvoir boucler cette phase du dossier.

Du coup, je me suis enquis de l'historique des discussions concernant la machinerie. Il faut savoir que le Grand Théâtre doit signaler à la Ville de Genève – c'est-à-dire au département des constructions et de l'aménagement dirigé par M. Pagani – tout élément problématique dans le cadre du théâtre en ordre de marche: ce peut être la machinerie ou d'autres éléments. Or la machinerie avait été identifiée comme source de problèmes. Je rappelle qu'elle avait fait l'objet d'investissements considérables à la fin des années 1980 puis à nouveau en 2006, afin d'être remise à flot – cela, tout en admettant qu'un jour ou l'autre l'informatique devrait être renouvelée, ou plutôt rénovée et modernisée. Suite à des incidents en 2012 qui ont fait l'objet d'interventions dans le budget d'entretien du Grand Théâtre, la machinerie était à nouveau opérationnelle.

Au moment d'envisager les travaux qui viennent de se terminer, comme l'a dit M. Pagani, le Grand Théâtre a évoqué l'idée de profiter du chantier principal pour intégrer la machinerie dans le crédit. Cependant, vu le coût élevé du chantier, M. Pagani a proposé de surseoir à la rénovation de la machinerie, puisqu'il n'y avait pas de demande pressante en la matière de la part de l'institution même. Elle espérait faire cela sur son budget d'entretien mais, si on peut «bricoler» – passez-moi le terme – des améliorations ponctuelles sur le budget d'entretien d'un théâtre, la rénovation complète de la machinerie n'est pas envisageable dans un tel cadre financier, il faut un crédit d'investissement.

Au départ, M. Pagani avait effectivement proposé au Grand Théâtre de faire fonctionner la machinerie pendant le chantier, tous les quelques mois. Pour prendre une image, c'est un peu comme une voiture ancienne qu'on met dans un garage: si on ne fait pas tourner le moteur de temps en temps, au bout de trois ans, forcément, elle ne redémarre plus. M. Pagani avait donc proposé de faire tourner la machinerie de temps en temps pour la maintenir à flot, en quelque sorte – pas dans l'eau, mais à flot techniquement parlant! Malheureusement, cet entretien courant n'a pas pu être fait et on constate aujourd'hui que la machinerie est en mauvais état. On est encore en train d'analyser la situation, mais telles sont les informations dont je dispose.

La machinerie du Grand Théâtre devrait être complètement refaite à relativement brève échéance. Je dois dire que ça me désole, voire que ça m'énerve tout autant que vous, Mesdames et Messieurs!

Le président. Merci, Monsieur le maire, pour ces précisions sur un dossier qui agace tout le monde, il faut l'avouer.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Monsieur le magistrat, vous savez qu'il existe une tour au chemin de la Tour-de-Champel et qu'à droite de cette tour il y avait un banc en plein soleil fréquenté par les personnes âgées du quartier. Vous savez aussi qu'à la demande de quelques propriétaires d'appartements qui valent au bas mot 15 000 francs le m² – ce sont de très grands appartements en pignon qui coûtent entre 3 et 5 millions de francs, avec de magnifiques terrasses plein sud – vous avez fait enlever ce banc. Mais vous avez peut-être aussi cédé à je ne sais quelles sirènes, comme Judas – c'est le moment d'en parler, juste avant Pâques! – car vous êtes un spécialiste de ce genre de décisions. J'aimerais donc savoir quand vous remettrez ce banc à sa place et pas à un autre endroit, tout en vous précisant que les gens du quartier sont déjà en train de faire circuler une pétition demandant son retour.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M. Barazzone vous répondra ultérieurement.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Ma question s'adresse à M. Barazzone et à M^{me} Alder. Il y a trois ans, la Ville a ouvert la magnifique école de Chandieu, qui a la particularité d'avoir un préau au premier étage. Or juste en dessous se trouve une bande herbeuse où les enfants laissent malencontreusement tomber

des papiers, ce qui arrive souvent. Il y a deux ans, un ancien conseiller municipal avait écrit à M. Barazzone pour lui demander pourquoi la Voirie ne ramassait pas les papiers du côté de la bande herbeuse, mais seulement vers l'entrée de l'école du côté de la rue de Chandieu. Vous lui avez répondu, Monsieur le magistrat, que le Service des espaces verts (SEVE) serait alerté et ferait le nécessaire. Aujourd'hui, rien n'a été fait! Dans la bande herbeuse «poussent» des papiers et personne ne passe pour les ramasser.

Je n'ai pas l'impression non plus que les Service des écoles et institutions pour l'enfance sensibilise les enfants afin qu'ils ne jettent pas de papiers par-dessus le bord du préau. Je suis allée voir sur place tout à l'heure et il y a encore des papiers sur la bande herbeuse – non pas un ou deux, mais des centaines!

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je remercie M^{me} Richard pour sa question. Madame la conseillère municipale, sachez que la sensibilisation et la prévention sont plutôt la tâche du corps enseignant, le personnel du Service des écoles et institutions pour l'enfance n'étant pas forcément tous les jours en contact avec les enfants. S'agissant des papiers, M. Barazzone pourra le confirmer: aujourd'hui, il est hélas très commun de jeter les choses par terre! Quant au préau de l'école de Chandieu, effectivement situé à l'étage, il est limité par des barrières avec des jours et j'imagine qu'il y a des enfants qui ne font même pas exprès de laisser tomber des papiers par là. Enfin, pour ce qui est du nettoyage de la bande herbeuse, je verrai comment procéder avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance – en concertation avec les services de mon collègue Guillaume Barazzone, si nécessaire.

M^{me} Yasmine Menétray (MCG). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Le Petit-Saconnex est un quartier sinistré depuis plusieurs mois en raison de divers travaux. Ne serait-il pas possible d'améliorer la signalisation en vue de faciliter la circulation?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je veux bien que vous me croyiez pourvu d'une baguette magique, Madame la conseillère municipale, mais le Petit-Saconnex est un secteur très important et j'aimerais savoir de quel périmètre et de quelles rues exactement vous parlez. Je vous prie de m'adresser des photos, le cas échéant, afin que je puisse identifier les chantiers auxquels vous faites référence. Vous le savez, certains sont le fait des Services industriels de Genève (SIG), des opérateurs télécom, de Sunrise – enfin, plus maintenant ou pas encore, mais peu importe. Et puis, il y a la Ville de Genève. Ce qui m'étonne, c'est que nous n'avons pas ouvert de chantier récemment dans ce quartier. Nous

commencerons bientôt celui de la place du Petit-Saconnex, c'est certain, mais il n'est pas encore en cours.

Je réitère donc ma demande: si possible, Mesdames et Messieurs, n'embarrassez pas le Conseil municipal avec des questions orales aussi générales. Envoyez-moi plutôt des photos, je les mettrai en copie pour les services dont j'ai la charge et vous répondrai le jour suivant. En général, nous trouvons une solution dès le lendemain.

M. Simon Brandt (PLR). Ma question s'adresse à M. Pagani, en complément de celle qu'a posée tout à l'heure ma collègue Marie Barbey-Chappuis. Elle concerne la machinerie du Grand Théâtre. J'aimerais ramener M. Pagani à ses propos du mois de juin 2017, quand je lui ai posé une question précisément pour lui demander si la machinerie du Grand Théâtre avait été touchée. Il y a donné la réponse suivante: «Je démens catégoriquement, tout est vérifié par l'entreprise et la machinerie n'est pas abîmée.» J'aimerais donc savoir comment moi, simple conseiller municipal, je pouvais connaître il y a presque deux ans une situation que M. Pagani, magistrat de tutelle, semblait ignorer... Dois-je penser qu'on a voulu nous cacher la vérité pendant deux ans?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je trouve que ça suffit! Je renvoie M. Simon Brandt à la question qu'il m'avait posée à l'époque. A ce moment-là, on prétendait que la tour de scène avait été voilée à cause des infiltrations d'eau. J'avais répondu catégoriquement sur cet aspect précis, à savoir que la tour de scène n'avait pas été endommagée. Après cette période, suite aux canicules de l'été 2018, vu les changements de température dus au fait que cette partie du bâtiment n'a pas été tempérée, il s'est avéré qu'un certain nombre de problèmes ont été découverts dans la tour de scène. Alors, Monsieur Simon Brandt, ayez au moins l'honnêteté de citer exactement votre question au moment où vous me la posez, pour que les concitoyennes et concitoyens qui m'écoutent arrêtent de croire que je dis des contrevérités! (*Vive réaction de M. Simon Brandt. Le président réclame le silence.*) Quand c'est vous qui parlez, Monsieur Simon Brandt, je ne vous interromps pas! Je vous prie donc de ne pas m'interrompre non plus.

M. Stefan Gisselbaek (PLR). Ma question s'adresse à M. le maire Sami Kanaan. Hier soir, un incendie absolument dramatique a dévasté la cathédrale Notre-Dame de Paris. C'est évidemment une tragédie pour Paris, et bien au-delà. Monsieur le maire, avez-vous témoigné à la Ville de Paris la solidarité de la Ville de Genève dans cette épreuve?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour cette question d'actualité.

(Brouhaha.)

M. Sami Kanaan, maire. J'espère que le Conseil municipal écoutera ma réponse... Oui, bien sûr, j'ai immédiatement témoigné au nom du Conseil administratif notre grande solidarité avec nos collègues de la Ville de Paris, représentée par M^{me} la maire Anne Hidalgo. J'ai exprimé aussi notre soutien et nos pensées pour les pompiers de la Ville de Paris, qui ont dû travailler dans des conditions exceptionnellement difficiles.

Je crois que chacune et chacun de nous est allé au moins une fois à Notre-Dame de Paris. C'est évidemment un monument exceptionnel pour l'Eglise catholique – mais pas seulement pour les catholiques, puisqu'elle constitue une référence patrimoniale au sens le plus large, historiquement parlant. C'est un monument de référence, probablement l'un des plus exceptionnels d'Europe. Vous savez aussi que le kilomètre zéro est calculé en France depuis Notre-Dame de Paris, Mesdames et Messieurs.

Le drame d'hier à Paris est donc d'ampleur bien plus que nationale, dirais-je. C'est un drame d'ampleur internationale! Heureusement, les pompiers ont fini par maîtriser l'incendie et ont pu préserver l'essentiel. Mais voir la flèche principale de Notre-Dame de Paris en train de s'écrouler, c'était une image épouvantable.

Nous nous manifesterons encore auprès de la Ville de Paris de manière plus formelle par courrier, mais c'est déjà fait sur les réseaux sociaux via Twitter et M^{me} Hidalgo a pris acte de notre soutien évident et total.

Je précise aussi que cet événement a des résonances chez nous. En effet, la Ville de Genève a mis en place il y a quelques années un dispositif très développé pour la protection des biens culturels. Il s'agit d'une collaboration entre mon département et le Service d'incendie et de secours (SIS), qui dépend du département de M. Barazzone. Nous avons dans nos différentes institutions des équipements spécialisés et des équipes entraînées pour faire face à ce genre de catastrophe. D'ailleurs, même des institutions privées ont fait appel à nous. Je citerai un exemple qui n'a évidemment pas l'ampleur du cas de Notre-Dame: l'église du Sacré-Cœur à Plainpalais a brûlé l'été dernier et ce sont des équipes de mon département qui ont appuyé le SIS pour préserver les objets sacrés. L'Eglise nous a chaleureusement remerciés d'avoir au moins sauvé les objets de culte et les œuvres au sens large, les objets sacrés menacés par l'incendie. Je sais qu'à Paris aussi ils ont réussi à préserver l'essentiel et on ne peut que s'en

féliciter; leur spécialiste a d'ailleurs fait une intervention à ce sujet aujourd'hui au journal de 12 h 45 de la Radio Télévision Suisse (RTS).

Le président. Merci, Monsieur le maire. Effectivement, nous avons été tous choqués par ces images.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je tiens à m'associer à ce que vient de dire Sami Kanaan, maire de la Ville de Genève, et aux signes de solidarité que nous avons transmis à la Ville de Paris. J'ai attendu jusqu'à une heure du matin pour voir si l'incendie avait été maîtrisé. C'est le cas et on a sauvé l'essentiel.

Comme nous avons en Ville de Genève un conseiller en conservation du patrimoine culturel, M. Tourvieille de Labrouhe, je lui ai immédiatement demandé de ressortir tous les plans de nos bâtiments patrimoniaux pour les examiner et vérifier que nous en possédons bien un répertoire complet. Le cas échéant – ce que nous ne souhaitons pas du tout – si par hasard et par malheur un incendie se déclarait dans des bâtiments patrimoniaux genevois comme hier à Notre-Dame, il faut que nous en ayons les plans pour pouvoir les reconstruire.

M. Pierre Gauthier (HP). Je dirai à M. Pagani, pour paraphraser ses propos de tout à l'heure, qu'en effet ça suffit! S'il veut connaître le texte exact des questions qui lui sont posées, il n'a qu'à se référer au *Mémorial*, lequel est particulièrement bien fait.

Il y a deux ans, M. Guex, M. Brandt et moi-même avons attiré l'attention du Conseil administratif sur les conséquences de la mauvaise gestion de l'inondation de la machinerie du Grand Théâtre, notamment pour les commandes électroniques. Je rappelle que nous avons mentionné les problèmes des vérins et des cuves du système hydraulique, ainsi que du tableau de commande électronique. Tous ces problèmes étaient dus au fait que le matériel avait été souillé par la poussière et par le sable déversé pour étancher les infiltrations. Ces informations avaient été vérifiées et validées par des sources concordantes. A l'époque, le Conseil administratif, qui a sans doute la mémoire un peu courte, les avait balayées avec mépris en les traitant d'«élucubrations». Je cite ses propos *expressis verbis*.

Deux ans après, force est de constater que le Conseil administratif nous a effectivement caché la vérité. La *Tribune de Genève* a confirmé les problèmes et les coûts qu'ils risquaient d'entraîner. Ma question est donc la suivante: pourquoi avoir sciemment caché la vérité il y a deux ans? Et combien coûteront à

la collectivité les fameuses «élucubrations» qui sont en fait celles du Conseil administratif? Au fond, ce dossier cumule les coups de théâtre plus ou moins inopportuns... (*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on m'a déjà reproché de ne pas avoir examiné la question de la nappe phréatique. Or j'ai commandé une expertise qui a montré que nous avons fait tout ce qu'il est normal et usuel de faire. Aujourd'hui, on me fait un nouveau procès à propos de la machinerie du Grand Théâtre et M. Gauthier adapte la réalité comme bon lui semble. (*Vives réactions dans la salle, brouhaha.*) Je ferai faire un rapport d'expertise là aussi, il n'y a pas de problème! Je mandaterai un expert externe qui déterminera les responsabilités des uns et des autres!

Toujours est-il que je me souviens très bien de ce que vous me reprochiez à l'époque, Monsieur Gauthier, c'est dans le *Mémorial*: vous m'accusiez de ne pas avoir pris en compte un voilement de la tour de scène... (*Vive réaction de M. Gauthier.*) Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Gauthier! Cette habitude qu'ont les gens ici d'intervenir quand les autres parlent est anormale!

Le président. Monsieur Pagani, c'est moi qui vous interromps. Monsieur Gauthier, s'il vous plaît, vous êtes en train de dépasser les limites, je vous le dis franchement. Laissez M. Pagani s'exprimer! Vous avez posé une question orale et il vous répond. Monsieur Pagani, à vous la parole.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Je le rappelle, l'idée principale des personnes qui voulaient me rendre responsable de choses ubuesques consistait à dire que l'inondation due à la nappe phréatique avait voilé la tour de scène ou, en tout cas, endommagé la mécanique de la tour de scène à cause d'un espacement provoqué dans les galeries. Je le sais très bien, j'étais moi-même allé regarder s'il y avait un espace et j'avais répondu qu'il n'y en avait pas.

Alors, ne me cherchez pas maintenant en disant que vous m'aviez demandé des explications sur autre chose! Ne prétendez pas que vous parliez déjà d'un autre problème qui se pose aujourd'hui et que c'est là-dessus que je vous avais répondu. Ça ne va pas! Je pense qu'un minimum d'honnêteté doit subsister dans ce parlement, malgré les divergences politiques et même s'il y a parmi vous des candidats au Conseil administratif, Mesdames et Messieurs. Je leur souhaite bonne chance et bon courage, car ils risquent aussi d'avoir affaire ensuite à des adversaires politiques qui travestissent la réalité!

M^{me} Anne Carron (PDC). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. Elle concerne le Fonds chômage. Avec l'avènement du modèle comptable harmonisé MCH2, la pratique qui avait cours avec ce fonds devra changer. J'aimerais donc savoir ce que le Conseil administratif proposera aux associations qui en étaient régulièrement bénéficiaires, afin qu'elles puissent continuer à mener à bien leurs projets de réinsertion.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale qui avez respecté la limite des soixante secondes réglementaires pour poser votre question...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je remercie M^{me} Carron pour sa question. Tout d'abord, je lui rappelle que le Conseil municipal – et notamment la majorité à laquelle elle appartient – a fixé la participation financière de la Ville au Fonds chômage à 1 franc symbolique. Par conséquent, il n'a plus été réaffecté depuis deux ans. C'est ma première remarque.

De plus, il est vrai que selon le MCH2 on n'a plus le droit d'avoir des fonds mais, en revanche, on peut créer des lignes budgétaires. Cela signifie qu'on a la possibilité de dépenser de l'argent et d'en référer au moment des comptes. Je citerai notamment le cas du programme «G'innove», qui fonctionne comme ça, ainsi que les sommes dédiées à la coopération et au développement en matière de solidarité internationale, une politique gérée par la Délégation Genève ville solidaire (DGVS). En résumé, nous avons donc la possibilité comptable de créer une ligne budgétaire pour financer des projets. On le fait déjà. Par contre, on n'a plus le droit de reporter le reliquat du montant d'année en année.

Pour le projet de budget 2020, le Conseil administratif devra définir sa stratégie, car il n'y a plus d'argent pour les associations qui avaient des projets de réinsertion socioprofessionnelle. Nous verrons avec la majorité du Conseil municipal – voire avec le Conseil municipal unanime, et tant mieux si le Parti démocrate-chrétien m'appuie en ce sens – ainsi qu'avec le Canton, car je pense qu'il devrait rester pour nous un partenaire, comment soutenir financièrement les associations qui émergeaient jusqu'à il y a deux ans à ce que l'on appelait le Fonds chômage. Je rappelle que c'était un fonds de réinsertion socioprofessionnelle.

M. Pierre Scherb (UDC). Ma question s'adresse à la magistrate Sandrine Salerno. Au 38, rue de la Navigation, un squat s'est formé au moins depuis le 4 février dernier. On l'a su lorsque la gérante de l'immeuble a essayé en vain d'ouvrir la porte d'un logement dont les serrures avaient été changées. Il s'agit de trois appartements vides et vétustes. Leur utilisation, même provisoire, est

devenue impossible et l'Unité logement temporaire a décidé d'y renoncer. Une procédure de rénovation est en cours. Mon groupe salue les efforts de la Gérance immobilière municipale (GIM) pour rétablir l'ordre en déposant une plainte pénale et en demandant l'évacuation des squatters au plus vite. Nous souhaitons qu'ils soient sévèrement punis! Je ne comprends pas pourquoi ces appartements n'ont pas été condamnés immédiatement, une fois leur état de délabrement constaté. Madame Salerno, pourriez-vous me dire ce que fait la Ville de Genève pour empêcher de tels violations de domicile et dommages à la propriété? Pourquoi n'a-t-elle pas réussi à empêcher l'installation de ce squat?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je ne sais pas vraiment comment répondre à cette question, car je ne vois pas ce que la Ville pourrait faire pour empêcher que des personnes entrent dans des logements vides, changent la serrure et s'y installent. Ce que nous pouvons faire, a posteriori, c'est déposer une plainte pénale, mais je répète que je ne vois pas comment agir en amont. Peut-être M. Scherb, son groupe ou d'autres ont-ils des idées à ce sujet, on pourrait en discuter. En tout cas, nous avons fait ce que nous pouvions faire dans le cas présent: déposer une plainte pénale pour violation de domicile.

Nous avons agi ainsi pour plusieurs raisons. Tout d'abord, parce qu'il y a violation de domicile, vous l'avez dit, Monsieur le conseiller municipal. Des personnes sont entrées par effraction dans trois logements jugés insalubres qui étaient gérés auparavant par l'Unité logement temporaire avant d'être rendus à la GIM. Je rappelle que le département de M. Pagani devrait soumettre au Conseil municipal en octobre 2019 un projet de rénovation de l'ensemble de cet immeuble, qui en a vraiment besoin.

Par ailleurs, nous avons déposé plainte pour un motif assez prosaïque et basique: si le moindre incident ou accident survient aujourd'hui dans ces appartements, c'est le propriétaire qui en sera responsable – c'est-à-dire la GIM, en l'occurrence, et donc moi qui la représente. Cette responsabilité est pénale, elle est lourde et grave. Voilà pourquoi, quand ce genre d'effraction est constaté dans nos biens immobiliers, nous déposons toujours une plainte pénale de manière préventive, afin de nous assurer de ne pas être tenus pour responsables d'éventuels incidents ou accidents survenant dans nos logements.

Nous avons donc fait cette démarche juridique, mais nous n'irons pas aussi loin que ce que demande M. Scherb. Il souhaitait tout à l'heure que les squatters soient... je ne sais plus quels termes il a utilisés: «très sévèrement» ou «très violemment» punis. On ne va pas faire ça! Nous procéderons avec un peu plus de mesure, c'est-à-dire que nous attendrons que la proposition de rénovation de l'immeuble soit déposée, que le Conseil municipal l'étudie et la vote. Ensuite, nous devrons de toute façon faire évacuer l'immeuble, car il faudra

y mener d'importants travaux pour lui redonner belle allure – ce qu'il n'a pas aujourd'hui.

M. Jean-Charles Lathion (PDC). Je reviens sur une question que j'avais posée lors d'une séance précédente et qui n'a pas reçu de réponse, vu l'absence de M^{me} Salerno à ce moment-là. Cela concerne le pavillon d'hiver du restaurant du parc des Eaux-Vives. J'aimerais savoir comment la Ville de Genève a pu autoriser l'installation de ce pavillon d'hiver, dont la structure relativement solide défigure le restaurant du parc des Eaux-Vives. Comment la municipalité évalue-t-elle ce genre de situation? Elle est propriétaire de ce restaurant et il lui incombe quand même de superviser ce qui s'y fait, notamment en matière de travaux.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je vais répondre à M. Lathion. Je suis désolée de ne pas avoir été présente lorsqu'il a posé sa question la première fois et que M. Pagani a abondamment renvoyé la responsabilité de la réponse à mon département.

Il est vrai que le restaurant du parc des Eaux-Vives est un bien de la Ville de Genève. Or ce pavillon d'hiver est une structure extérieure temporaire et non pas fixe, dont l'installation a requis de la part des autorités cantonales toute une série d'autorisations qui ont été délivrées. Mais j'entends les remarques de M. Lathion et je sais qu'un certain nombre de personnes, dans cette salle ou ailleurs, partagent son point de vue. Certains jugent cette structure extérieure inesthétique et inadaptée par rapport au caractère du bâtiment principal et au parc où elle s'inscrit. A contrario, nous avons aussi reçu l'avis de tout autant de gens qui trouvaient bien d'avoir une structure extérieure prolongeant le restaurant du parc des Eaux-Vives.

Pourquoi est-il important d'en disposer à cet endroit? Parce que le parc connaît de nombreux moments festifs où le pavillon est loué pour des événements familiaux tels des mariages, des communions, des bar-mitsvah... Bref, des réjouissances qui se déroulent en famille ou dans un cercle plus large. Le restaurant du parc des Eaux-Vives peut paraître très grand vu de l'extérieur mais, à l'intérieur, ses espaces communs sont relativement limités. Nous avons donc toujours eu besoin d'une prolongation extérieure, comme nous le verrons encore dans le cadre du tournoi de tennis qui se déroulera à proximité.

Je le répète, j'entends les remarques sur l'esthétique de cette structure. Personnellement, je ne prends pas position en disant «j'aime» ou «j'aime pas», «c'est beau» ou «c'est pas beau», mais je reconnais que ces critiques ne sont pas dénuées de fondement. Toutefois, elles ne sont pas unanimement partagées.

Le seul critère qui a guidé le département était de savoir si cette installation avait l'aval des autorités cantonales. On sait comment cela se passe avec les préavis cantonaux, notamment lorsque l'on intervient sur un espace patrimonial – et à plus forte raison un espace public comme un parc: les autorisations sont souvent difficiles à obtenir pour une structure provisoire. Dans le cas présent, elles ont été délivrées. Ce pavillon sera d'ailleurs bientôt démonté. Mais je répète une fois encore que nous avons entendu les remarques de M. Lathion et qu'il n'a pas été le seul à m'en formuler. Nous essaierons de faire mieux l'année prochaine, tel est l'objectif que nous visons.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Elle concerne la situation à la place De-Grenus, étant donné qu'un futur parking sera construit à l'emplacement emblématique du cinéma Plaza – qui n'est plus un cinéma. Nous aimerions savoir quel droit de superficie a été accordé à Manor pour l'entrée de son parking à la place De-Grenus et connaître les possibilités de rendre enfin cette place piétonne, puisqu'il y aura déjà un parking non loin de là grâce à la destruction du Plaza.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens pour vous dire que rien n'est joué, puisque l'autorisation de démolir le cinéma Plaza n'a pas encore été délivrée. Le département que j'ai l'honneur de présider s'y est d'ailleurs opposé. Nous avons été consultés à plusieurs reprises à propos de la reconstruction mais, sans démolition, reconstruire quelque chose à cet endroit risque de s'avérer problématique. Voilà pour répondre à la première partie de la question de M^{me} Frigenti Empana.

Je passe à la seconde partie concernant le parking de la place De-Grenus. Je rappelle que Manor a construit son parking dans les années 1960 avec un droit de superficie quasiment éternel – d'une durée de soixante ou septante ans – pour placer la trémie d'entrée du parking du centre commercial sur cette place. Nous nous étions renseignés à l'époque, mon prédécesseur Christian Ferrazino avait analysé toute l'affaire. Il avait été envisagé de faire sortir la trémie sous l'immeuble voisin pour libérer la place, mais les enquêtes préliminaires avaient amené à renoncer à cette solution en raison de son coût prohibitif.

M. Jean Zahno (UDC). Ma question s'adresse au conseiller administratif M. Pagani. On a pu lire récemment sur des panneaux publicitaires et dans la presse la réclame suivante: «Devenir propriétaire? Moins cher qu'en location!» Alors, pourquoi ne pas favoriser la propriété par étages (PPE), si c'est moins cher? En effet, les taux courts – et même les taux longs – sont très bas. Quelle est

la réponse avisée de la Ville de Genève en la matière, face aux arguments de la Chambre genevoise immobilière?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je veux bien faire ici une conférence sur le droit de propriété, les avantages et les inconvénients de la PPE, la PPE en droit de superficie telle qu'elle sera peut-être appliquée dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV)...

Pour répondre très rapidement à la question de M. Zahno, il faut distinguer la PPE contrôlée par l'Etat, c'est-à-dire en zone de développement 3 avec des appartements de cinq pièces à 1,2 million de francs, et la PPE en zone ordinaire, où le même appartement de cinq pièces sera vendu 2,8 millions de francs. C'est le cas aux Pâquis, par exemple, où j'ai constaté un cas semblable dans un immeuble au centre du quartier: le prix de vente oscillait entre 2,8 et 3 millions de francs.

Je ne peux pas dire que ma religion soit faite à cet égard, mais en zone de développement 3 je privilégie la PPE contrôlée pendant dix ans, ce qui permet à tout un chacun d'accéder aux logements concernés. Vu les taux hypothécaires actuels, il reste possible pour la plupart des gens de déboursier 1,2 million de francs – enfin, disons qu'il faut déjà être un couple aisé pour sortir les 20% de fonds propres. Mais quand le prix du cinq-pièces se monte à 2,8 ou 3 millions de francs, c'est mission impossible pour l'immense majorité de la population genevoise.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Elle concerne le nouveau projet de rénovation et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH). Nous avons pris connaissance, au mois de juin 2018, du rapport d'experts de MM. Mayou et Hainard. Ce projet muséographique donnera une orientation au futur directeur du MAH et au concours d'architecture qui suivra. Puisque nous sommes actuellement dans la phase de sélection du prochain directeur, il nous semble important que la Ville œuvre en toute transparence dans cette affaire, afin d'agir comme il se doit selon les lois sur les marchés publics et d'éviter les controverses qu'il y a eu autour du projet précédent avec MM. Nouvel et Gandur. Nous souhaitons donc savoir aujourd'hui qui sont les membres du comité de sélection du prochain directeur du MAH, s'ils sont connus.

M. Sami Kanaan, maire. Après l'échec du projet de rénovation du MAH refusé par le peuple en février 2016, je partage tout à fait – et le Conseil administratif *in corpore* aussi, je crois – le souhait de M. Gisselbaek que, cette fois, nous

arrivions à un projet qui recueille un large soutien. Je rappelle que le Conseil municipal – et je l'en remercie – a voté à l'unanimité la proposition PR-1323 et le crédit de préétude qui permettra de construire le programme du futur concours international d'architecture, lequel se déroulera évidemment dans les règles de l'art.

Nous collaborons étroitement avec le département de mon collègue Rémy Paganì pour mettre en place la démarche concernant le futur programme du concours, qui devra définir le périmètre sur lequel celui-ci portera. Il s'agit notamment de savoir si l'on y inclura ou non le bâtiment de l'école dite «des Beaux-Arts», où se trouve encore aujourd'hui la Haute école d'art et de design (HEAD). Nous recevons des signaux très prometteurs de la part du Conseil d'Etat concernant la mise à la disposition de la Ville de ce bâtiment aujourd'hui cantonal. De même, il s'agit de clarifier si oui ou non la butte de l'Observatoire doit être comprise dans le périmètre concerné et de prévoir la liaison urbanistique avec la Vieille-Ville, y compris avec le secteur du bastion de Saint-Antoine. Voilà pour ce qui est du concours. Je répète qu'il se fera évidemment dans les règles de l'art. En principe, il sera lancé l'année prochaine, c'est-à-dire bientôt.

Mesdames et Messieurs, en acceptant la proposition PR-1322 vous avez aussi voté à l'unanimité une enveloppe d'un peu moins de 1 million de francs pour des travaux urgents au MAH; je vous en remercie, car cela permettra de faire vivre ce musée durant les prochaines années. Dans ce crédit-là, nous nous sommes vraiment limités aux travaux les plus urgents en termes de sécurité du patrimoine, pour les biens mais aussi pour les personnes.

Le processus de recrutement du nouveau directeur du MAH a bien avancé. En principe, nous pourrions annoncer son nom avant l'été. Il est d'usage que la composition du groupe d'experts réuni pour la nomination reste confidentielle tant que le processus est en cours, afin d'éviter toute interférence indue et tout lobbying. Evidemment, les noms des membres de ce comité seront également connus en même temps que nous annoncerons le choix de la nouvelle personne nommée. Je soumettrai bien sûr cette décision au Conseil administratif; je pense que cela devrait pouvoir se faire très prochainement.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je reviens sur l'incendie de Notre-Dame de Paris, en espérant que ce ne sera jamais pour Genève! En effet, cette catastrophe nous a choqués. Au passage, on peut rendre hommage aux pompiers de Paris.

Les premières bases de la cathédrale Saint-Pierre remontent au IV^e siècle; elle est peut-être aussi menacée. D'où ma question: le risque d'incendie dans cet édifice a-t-il été spécifiquement évalué par les autorités? Un protocole de sauvegarde en cas d'incendie existe-t-il? Des exercices ont-ils été faits? A-t-on prévu une coordination avec les services d'incendie, voire avec d'autres cantons susceptibles

d'intervenir par hélicoptère, compte tenu de la spécificité de Saint-Pierre? Est-il prévu de réévaluer ce risque au vu des récents événements? Les autorités exécutives sont-elles en mesure de garantir aux citoyennes et aux citoyens que toutes les mesures adéquates et nécessaires sont actuellement en vigueur pour éviter qu'un incendie ne puisse détruire notre cathédrale chérie? Voilà ce que je souhaite savoir. Mes questions s'adressent à M. Barazzone, j'imagine.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je vous remercie pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Nous n'avons pas attendu ce malheureux événement à la cathédrale Notre-Dame de Paris pour prendre des mesures. Gouverner, c'est prévoir! Je vais essayer de vous détailler ici les mesures que nous avons mises en place.

La cathédrale Saint-Pierre et son site archéologique sont protégés par des moyens de détection d'incendie et des dispositifs adaptés aux particularités et à la configuration des lieux. Je vous en cite quelques-uns. Des détecteurs de fumée sont répartis sur l'ensemble du bâtiment, ainsi que des boutons-poussoirs permettant d'alerter immédiatement la centrale d'alarme du Service d'incendie et de secours (SIS). Il y a également un dispositif de colonnes sèches – des colonnes d'eau rigides pour alimenter en eau les pompiers en cas d'incendie – dans les deux tours nord et sud, ainsi que dans le toit de la nef. Un dispositif de dévidoirs de première intervention – les rouleaux de lances à incendie connectés à une arrivée d'eau – se trouve au pied de l'escalier de la tour sud et permet une première attaque contre le feu en attendant l'arrivée du SIS. On a aussi des conduites de 55 mm de diamètre et une lance prépositionnée au niveau 4 de la tour sud.

De plus, des dossiers d'intervention sont réalisés. Ce sont des sortes de cartes, comme un cadastre, réalisées par le bureau technique du SIS et régulièrement mises à jour. Ces dossiers sont encore plus détaillés pour la cathédrale que pour les bâtiments classiques, ils permettent aux intervenants de bénéficier d'informations techniques très importantes lors d'un éventuel sinistre.

Nous avons également pris des mesures organisationnelles: des contrôles des installations de colonnes sèches sont effectués ponctuellement; le dernier en date a eu lieu en mars 2019. Des exercices sont exécutés régulièrement, en particulier par les spécialistes du groupe de grimpe, pour pouvoir évacuer une personne blessée ou malade depuis l'une des tours de l'édifice. Même si ces exercices ne sont pas directement liés à la lutte contre les incendies, ils permettent aux équipes d'intervention de bien connaître la disposition des lieux dans la cathédrale.

Je rappelle que des sinistres ressemblant au tragique incendie de Notre-Dame se sont produits à plusieurs reprises dans des édifices religieux à Genève. Je citerai notamment le feu qui a ravagé la synagogue de Malagnou le 24 mai

2017; grâce à de généreux donateurs, on a pu reconstruire l'édifice. Mais il y a eu aussi le feu au temple de Plainpalais il y a environ quatre ans, le feu dans l'église Sainte-Clotilde – on s'en souvient – le 12 juin 2012, le feu à l'église du Lignon le 13 septembre 2014... Et enfin, hélas, le feu à l'église du Sacré-Cœur le 19 juillet 2018. Si l'incendie de Notre-Dame est évidemment un événement tragique pour l'ensemble des catholiques de France et du monde entier – et une tragédie pour le patrimoine – c'est malheureusement aussi arrivé à Genève. Les communautés qui essaient bénévolement de faire vivre ces lieux religieux doivent trouver des fonds pour reconstruire des édifices certes moins connus que Notre-Dame, mais tout aussi importants.

Comme l'a dit M. Kanaan tout à l'heure, j'ajoute que nous avons des protocoles spécifiques et que nous sommes équipés pour protéger les biens culturels. En cas de sinistre de ce type, tout sera mis en œuvre pour sauver en premier lieu les personnes se trouvant à l'intérieur de l'église. Dans un deuxième temps, évidemment, se pose la question de la préservation des biens culturels. Le Conseil municipal a voté des crédits pour l'acquisition de berces qui permettront aux pompiers de travailler. Nous avons des protocoles avec des spécialistes au département de la culture et du sport: en cas d'incendie, on évacue les biens culturels hors du bâtiment, puis on peut en congeler certains pour limiter les dommages ou les nettoyer pour les conserver. C'est ce qui est arrivé au Sacré-Cœur, mais également lors de la crue de l'Arve en mai 2015 où il a fallu évacuer des dépôts du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) qui risquaient d'être inondés.

Je rappelle donc que le risque zéro n'existe malheureusement pas et que l'accès des équipes d'intervention à la cathédrale Saint-Pierre sera décisif pour éteindre le feu le jour J, le cas échéant. On espère qu'un tel événement ne se produira pas, Mesdames et Messieurs, mais sachez en tout cas que le SIS et le Conseil administratif mettent actuellement tout en œuvre pour éviter qu'une catastrophe comme celle-là ne puisse arriver et qu'un incendie ne se propage dans la cathédrale que nous essayons aussi de chérir, comme vous le disiez, Monsieur Sormanni. J'espère avoir répondu à votre question.

Le président. Merci, Monsieur le magistrat. Vous y avez répondu fort longuement, mais avec précision.

M. Jean-Pascal Cattin (MCG). J'avais une double question à poser au maire M. Kanaan mais, comme M. Stefan Gisselbaek a déjà entamé le sujet, elle se transformera en une simple question.

Outre les formules consacrées depuis un certain temps par les partis de gauche – «Genève ville internationale», «Genève ville des droits de l'homme» –

Genève porte aussi le surnom de Rome protestante, ce qui lui confère son incontestable identité chrétienne. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes étreints par l'émotion devant l'incendie qui vient de ravager l'âme de la civilisation européenne tout entière. (*Remarques dans la salle.*) Je vous prierai de respecter ce que je viens de dire! La cathédrale Notre-Dame de Paris est notre patrimoine et nous, les Européens, nous y sommes extrêmement attachés. Monsieur le maire, j'ai compris que vous aviez déjà exprimé le soutien de la Ville de Genève à vos homologues de la Ville de Paris. Cependant, notre culture existe encore, Mesdames et Messieurs! A titre personnel, je ferai don d'une aide symbolique pour la reconstruction de ce symbole de la civilisation européenne. (*Brouhaha.*)

Une voix au bureau. Une minute trente!

Le président. Monsieur Cattin, vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Jean-Pascal Cattin. Oserai-je demander également à la Ville de Genève un effort tout aussi symbolique pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Personnellement, je n'ai pas bien compris la question. Qui veut y répondre? Monsieur le maire, à vous la parole.

M. Sami Kanaan, maire. Merci, Monsieur le président. Je répondrai brièvement, car je pense que M. Cattin traduit simplement ce que nous partageons toutes et tous ici. Je redis notre grande douleur face à cette véritable catastrophe pour le patrimoine de l'humanité qui dépasse très largement le cadre de l'Eglise catholique – même si Notre-Dame a évidemment une importance fondamentale pour l'Eglise catholique. Nous sommes à la disposition de la Ville de Paris si elle a besoin d'expertises ou de soutien. Par ailleurs, une souscription publique pour cofinancer la reconstruction et la restauration de la cathédrale a déjà été annoncée et je pense que tout un chacun se sentira interpellé pour y participer. Nous verrons par ailleurs, lors de nos contacts bilatéraux, si une aide technique ou financière de la part de la Ville de Genève est nécessaire. Je pense que c'est moins de l'enjeu financier que d'une éventuelle expertise qu'il s'agirait, dans le cas présent, même si les Français sont très bien équipés pour cela.

M. Tobias Schnebli (EàG). Il y a plusieurs semaines, nous avons appris que deux membres du Conseil administratif avaient été mis en prévention par le procureur général. On ne sait toujours pas exactement ce qui leur est reproché. Quelles lois auraient-ils enfreintes? Sur quels faits cette mise en prévention se base-t-elle? Je pense que mes questions s'adressent au maire, président du Conseil administratif. Monsieur Kanaan, ne pensez-vous pas que les citoyennes et les citoyens ont le droit de savoir de quoi ces deux magistrats sont accusés? Cela relève du bon fonctionnement des institutions, de la confiance que l'on peut leur accorder et de la transparence due à la population par les magistrats dans l'exercice de leur fonction.

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur Schnebli a suffisamment d'expérience pour savoir qu'une instruction pénale relève du Ministère public, qui en fixe les règles. A ce stade – à ma connaissance en tout cas – la procédure mentionnée est secrète. Même si moi je le voulais, je n'aurais pas accès aux informations que vous demandez, Monsieur le conseiller municipal. Par ailleurs, nos deux collègues se sont engagés à partager, le jour venu, des informations pertinentes pour le bon fonctionnement de la municipalité – s'il y en a. Pour le moment, ce n'est pas encore le cas. Nous sommes évidemment préoccupés pour la Ville mais, à ce stade, nous ne disposons d'aucune information et nous n'y avons nullement accès.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je demande votre attention. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par M. Alfonso Gomez, qui demande que la première séance plénière de demain débute à 17 h 30 et non à 18 h 30, comme nous l'avons voté tout à l'heure lors des communications du bureau. Je donne la parole à M. Gomez pendant une minute pour défendre sa motion d'ordre.

M. Alfonso Gomez (Ve). Monsieur le président, nous sommes élus – et indemnisés également – pour effectuer un certain nombre de travaux. Je peux comprendre qu'il y ait des conseillers municipaux qui aimeraient que l'ensemble du collège du Conseil administratif soit présent lors de nos débats, mais il se trouve que, s'ils ne sont pas là demain, ce n'est pas pour aller jouer à la pétanque ou se livrer à je ne sais quelle autre activité! Ils ont des obligations professionnelles! Ce ne sera ni la première fois ni la dernière, dans l'histoire du Conseil municipal, que les magistrats sont absents pendant un moment. C'est leur dicastère et leurs responsabilités qui le veulent.

En ce qui concerne le Conseil municipal – et cela vaut également pour la commission des finances – nous avons des responsabilités à tenir, nous nous

y sommes engagés vis-à-vis des électrices et des électeurs lorsque nous nous sommes présentés à eux. Accepter ce genre de démarche qui consiste à retarder le début d'une séance plénière, c'est en quelque sorte abandonner les responsabilités pour lesquelles les citoyens nous ont élus. Je demande donc à ce plénum de revenir à un certain sens politique et au sens des réalités, et d'assumer ses responsabilités en commençant ses travaux demain à 17 h 30.

Le président. Nous revenons donc sur notre vote précédent, où la majorité avait décidé de commencer la première séance plénière de demain à 18 h 30.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 30 oui contre 29 non.

Le président. Nous commencerons donc nos travaux demain à 17 h 30, selon l'horaire ordinaire. A présent, nous reprenons le tour des questions orales.

M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Elle concerne la faune des petits oiseaux à Genève. Depuis vingt ans, les mésanges viennent nicher sur mon balcon – j'ai beaucoup de chance – mais, cette année, plus personne! Dans le parc Baud-Bovy, il n'y a plus ni mésanges ni autres petits oiseaux. Les corneilles se multiplient d'année en année à Genève, on le sait, et dévorent les petits oiseaux. Monsieur Barazzone, avez-vous prévu avec les services compétents de limiter la reproduction des corneilles, comme le fait le Service de la faune, des forêts et de la nature à Neuchâtel en délogeant les nids dans les arbres? J'ai des photos de nids de corneilles dans le parc Baud-Bovy, si besoin. Merci de votre réponse.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je réponds très brièvement non à votre question, dans la mesure où ce que vous demandez ne relève pas du Service des espaces verts (SEVE). En revanche, votre question pourrait être adressée au service cantonal compétent; c'est lui qui pourra vous donner une réponse.

M. Pascal Altenbach (UDC). Ma question s'adresse à M. Barazzone, conseiller administratif. Hier encore, des violences ont eu lieu à la place des Augustins. Il y a une véritable série noire des agressions à Genève! Pour mémoire, le 22 mars dernier, à Saint-Gervais, un homme a été tabassé par quatre jeunes qui ont continué à le frapper après l'avoir jeté au sol, le visage en sang

et le crâne ouvert. Les faits ressemblent malheureusement au célèbre épisode de Saint-Jean, où deux trentenaires ont été roués de coups et laissés pour morts par une bande de jeunes. Le 23 mars dernier, trois jeunes ont été attaqués par une bande au parc des Bastions; bilan: deux blessés et le troisième a le bras cassé; deux individus ont été interpellés. Pas plus tard qu'hier, à la place des Augustins, une femme s'est fait frapper dans un épisode de violences conjugales en pleine rue; le couple vivait en plein air depuis longtemps. Entre parenthèses: que fait le Service social?

La police est active, efficace, et plusieurs patrouilles interviennent rapidement dans tous ces cas. La question est de savoir si cette série de violences gratuites – commises en bandes pour la plupart – va se poursuivre. Notre ville, ville de paix, sera-t-elle le théâtre d'un déchaînement de violence? Qu'a prévu de faire le Conseil administratif pour mettre le holà à cette vague de violence intolérable? Et surtout, quelles mesures préventives seront-elles prises? Gouverner, c'est prévoir!

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie beaucoup pour votre question, mais elle est d'ordre général et il est très difficile d'y répondre. Que peut-on faire pour éviter les violences? Nous essayons de tout mettre tout en œuvre, dans la mesure et le cadre de nos compétences, pour faire en sorte que la police municipale – une police de proximité – soit présente sur le terrain autant que possible. Vous savez que le Conseil administratif n'a pas ménagé ses efforts en la matière! Depuis que j'y siége, soit depuis novembre 2012, nous avons doublé le nombre de policières et de policiers municipaux; nous avons doublé également le nombre de postes et d'antennes de police municipale. Nous avons donc fait un grand travail, notamment avec le Canton et le Grand Conseil, qui a étendu les compétences de notre police municipale.

Mais voilà, on ne pourra jamais éviter toutes les violences! Quant aux rixes que vous mentionnez, ces violences extrêmement graves qui ont d'ailleurs été sévèrement punies par des tribunaux récemment, c'est principalement la police cantonale qui, de par la loi, est compétente pour y mettre fin et rétablir l'ordre public. Je le répète encore une fois: la police municipale peut faire un travail de détection et assurer une présence en amont, mais elle ne peut pas remplacer la police cantonale, qui est une véritable police-secours. Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir indiquer aux gens que c'est bien le 117 qu'il faut composer en cas de danger de mort.

(Brouhaha.)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je demande à ce délibératif un peu plus d'attention. On vous entend beaucoup parler, Mesdames et Messieurs, ce qui veut dire que vous n'écoutez pas vraiment le débat! Il nous reste vingt minutes avant la pause dînatoire, j'en appelle à votre patience et à votre attention!

M. Pascal Holenweg (S). Il arrive au Conseil municipal de voter des objets dont les auteurs attendent apparemment beaucoup, mais qui semblent de plus en plus souvent finir en eau de boudin blanc après l'intervention du Service de surveillance des communes qui soit annule ces décisions, soit en réduit la portée, soit les suspend. Le Conseil administratif – c'est à lui que je m'adresse *in corpore* – peut-il nous transmettre la liste exhaustive des objets votés par le Conseil municipal puis annulés par la Surveillance des communes pour vice de forme, vice de procédure ou incompatibilité avec la loi?

J'en profite pour inviter les conseillers municipaux à lire la loi avant de déposer des objets qui nécessiteraient une vérification par la Surveillance des communes. Cela ferait gagner du temps au Conseil municipal et à la Surveillance des communes, et cela nous permettrait peut-être de donner de nous-mêmes et de notre capacité de délibération une meilleure image en termes de compétence...

A propos d'un autre sujet, M. Paganì ayant annoncé tout à l'heure que l'autorisation de démolir le cinéma Plaza n'avait pas été accordée, je précise au passage que ladite autorisation a été accordée. Apparemment, la démolition a commencé.

M. Sami Kanaan, maire. Votre question est très pertinente, Monsieur Holenweg. Nous y répondrons de manière circonstanciée quand nous aurons la liste que vous demandez avec toutes les données confirmées. C'est un fait, depuis quelque temps – surtout durant cette législature –, que les cas se multiplient où le service jusqu'à récemment dénommé Surveillance des communes et dorénavant appelé Service des affaires communales (SAFCO), comme vous l'aurez appris, doit malheureusement annuler au nom du Conseil d'Etat certaines délibérations du Conseil municipal. Il y en a eu toute une série! Je citerai quelques exemples récents: le projet de délibération PRD-196 et la bagarre autour des annuités et de l'indexation dans le statut du personnel de la Ville au budget 2019, le PRD-193 sur les cartes de crédit du Conseil administratif, et ainsi de suite.

C'est fort regrettable avant tout pour vous, Conseil municipal, mais évidemment de manière plus globale pour la Ville de Genève. Je pense que les compétences de ce délibératif sont pourtant suffisamment connues de ses membres pour qu'ils en tiennent compte.

Cela étant, nous demanderons la liste que vous réclamez, Monsieur Holenweg, et nous vous la communiquerons pour que le Conseil municipal en tire les conclusions qui s'imposent. Il serait notamment utile de prévoir un examen juridique plus poussé des textes nécessitant une approbation ultérieure du SAFCO. Très franchement, je ne pense pas que l'annulation systématique de ses délibérations soit à l'honneur du Conseil municipal!

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne la rénovation prévue de l'immeuble sis au 38, rue de la Navigation, déjà évoqué tout à l'heure. Quel est le calendrier des travaux? A quel moment envisagez-vous de les démarrer, Monsieur le magistrat? Au moins un habitant bénéficie encore d'une convention jusqu'à la fin du mois de juin 2020. Quant déposerez-vous une proposition sur les travaux à faire dans cet immeuble, qui a effectivement bien besoin d'être rénové?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Sachez d'abord que je suis prestataire de service, Mesdames et Messieurs. Une demande de rénovation a été faite pour deux bâtiments: le 36 et le 38, rue de la Navigation, près de la rue de Lausanne. Il y a cinq ans, j'ai proposé leur rénovation complète avec surélévation, mais le département de M^{me} Salerno a trouvé le projet trop cher. A mon avis ce n'était pas le cas, mais enfin... Toujours est-il qu'il l'a jugé trop cher et que nous avons dû remettre sur le métier la rénovation d'un seul bâtiment. Cela ne résout pas le problème du deuxième, mais le 38, rue de Lausanne fait aujourd'hui l'objet d'une étude de rénovation, qui sera suivie d'une demande de crédit pour la réalisation. Celle-ci sera soumise au Conseil municipal avant ou après l'été. J'espère bien commencer les travaux avant le mois de juin 2020. Comme vous le savez, il faudra attendre quasiment une année avant que nous puissions les démarrer.

M. Emmanuel Deonna (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Une pétition a été lancée avant-hier – elle a déjà recueilli environ 200 signatures – pour que le Service des espaces verts (SEVE) de la Ville de Genève mette en place des toiles anti-UV au-dessus de la pataugeoire et des bacs à sable du parc La Grange, afin de protéger les enfants de futurs cancers de la peau. Bien que les enfants soient – dans le meilleur des cas – souvent protégés par des combinaisons de bain anti-UV et de la crème solaire, ces moyens ne sont ni optimaux ni suffisants. Ma question est la suivante: la Ville pourra-t-elle garantir l'installation de toiles anti-UV suspendues au-dessus de la pataugeoire et des bacs à sable?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je vous remercie pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. En effet, j'ai vu passer cette pétition. J'en avais d'ailleurs pris connaissance bien avant qu'elle ne commence à circuler, puisque j'avais rencontré une ou deux des personnes qui ont eu l'idée de la lancer; elles étaient venues me proposer la mesure que vous demandez.

Pour vous répondre très précisément, non, nous ne pouvons pas garantir l'installation de ces toiles anti-UV au parc La Grange. D'une part, cela nécessiterait d'importants travaux et donc des crédits d'investissement à faire voter par le Conseil municipal. D'autre part, j'ai déjà fait analyser la situation par le SEVE, qui a vu un certain nombre de désavantages à ce système. En effet, les bâches «anti-UV» – je mets volontairement les guillemets – peuvent être trompeuses, car de toute façon les enfants doivent être protégés contre les coups de soleil et le soleil en général avec de la crème solaire ou des habits anti-UV. C'est en tout cas ce qui est indiqué par les médecins. Or la présence d'une toile anti-UV peut amener les parents à ne plus se rendre compte qu'ils doivent protéger leurs enfants du soleil. Voilà pour l'un des aspects à retenir sur le plan de la santé.

Pour ma part, je suis prêt à faire réétudier cette problématique par les services municipaux, car je pense que la mesure demandée n'est pas dénuée de sens, y compris pour les parents qui sont nombreux aux abords des pataugeoires. Des arbres y font parfois de l'ombre, mais pas toujours. Il est vrai qu'en été on aurait besoin d'avoir plus d'ombre à ces endroits. Je pense notamment à la pataugeoire située sur les voies couvertes de Saint-Jean: il y a une tonnelle, mais elle n'est pas tout près de l'eau. Je suis sûr qu'il y a d'autres exemples. On pourrait donc à nouveau étudier la question, étant précisé que cela prendra un certain temps – en tout cas, ce ne sera pas pour cet été.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble et en particulier à M. Barazzone. J'imagine que tous les citoyens de Genève ont lu la presse, la semaine dernière, au sujet de la vaste affaire de corruption qui touche la police genevoise. Acceptation d'avantages, organisation de partouzes, traite des femmes – enfin, organisation de contacts avec des proxénètes – et j'en passe... Comme l'article du journal ne le spécifiait pas, nous ne savons pas combien d'agents de la police municipale (APM) de la Ville de Genève sont impliqués dans cette histoire. Nous aimerions savoir quelles mesures le Conseil administratif va prendre.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, chères et chers conseillères et conseillers municipaux, je n'entends ni ne peux faire de commentaires sur ce dossier, puisqu'il est aux mains du Minis-

tère public et de l'Inspection générale des services (IGS). Le Conseil administratif sera nanti d'informations par le procureur général, le cas échéant, ce qui nous permettra de prendre des mesures administratives le moment venu. Pour l'heure, je n'entends ni ne peux faire de commentaires sur ce dossier, je le répète. Comme M. Kanaan le rappelait tout à l'heure, les procédures sont secrètes et nous ne sommes pas informés en continu. Le procureur général et l'IGS nous donnent des informations quand ils le souhaitent et nous sommes dépendants de ce processus.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens juste pour vous dire qu'en 2013 lorsque j'étais maire j'ai recueilli des informations de prostituées. Je ne sais pas si vous vous rappelez le contexte: toute une série d'appartements dans des immeubles avaient été transformés en maisons closes. Par conséquent, du fait que j'étais magistrat, on m'avait informé... (*Brouhaha général.*) Excusez-moi, mais c'est extrêmement important et ce bruit est désagréable! (*Le président réclame le silence.*) J'avais donc été informé d'éventuels délits pénaux et j'ai adressé en mars 2013 une lettre au procureur général M. Jornot, où je lui disais qu'il m'avait été rapporté que des policiers participaient à ce genre d'agissements ou, en tout cas, participaient à la récolte de l'argent de prostituées. J'ai transmis tout cela et je tiens à ce que vous en soyez informés, Mesdames et Messieurs, puisque les événements ressurgissent.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Prochainement doit avoir lieu la prestation de serment des nouveaux agents de la police municipale (APM). Sachant que le procureur général assiste à cet événement et que c'est aussi le cas du magistrat en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité qui est actuellement mis en prévention, comme tout le public l'a appris, semble-t-il adéquat au Conseil administratif que M. Barazzone se rende à cette prestation de serment? Le cas échéant, comment l'exécutif compte-t-il s'organiser?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M. Barazzone vous répondra ultérieurement.

M. Manuel Alonso Unica (HP). Ma question s'adresse principalement au conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, le maire de Genève Sami Kanaan. Les usagers du Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux ont été stupéfaits de découvrir la promulgation d'un nouveau règlement punissant l'ensemble des propriétaires de chiens à cause

d'une petite minorité d'entre eux qui est responsable d'incivilités. Depuis peu, le règlement des Evaux demande la tenue en laisse des chiens quasiment dans tout le domaine, sauf sur deux petits terrains souvent occupés pour d'autres activités.

En définitive, le conseil de la Fondation des Evaux a agi de manière incorrecte en imposant ce règlement sans même communiquer avec les usagers concernés, à savoir les propriétaires de chiens. De plus, on constate que la direction et le conseil de fondation ne gèrent pas tous les problèmes par le biais de ce document. Le nouveau règlement stigmatise les détenteurs d'un animal comme étant les responsables de la plupart des maux et des problèmes qui surviennent aux Evaux, mais nous tenons à relever que ce centre est le lieu d'autres incivilités qui ne sont ni maîtrisées ni réglementées; je pense notamment aux détritres trouvés le lundi après le week-end par certains pique-niqueurs, aux cyclistes, à l'usage de stupéfiants et aux tags...

Le président. Respectez votre temps de parole d'une minute, Monsieur le conseiller municipal!

M. Manuel Alonso Unica. Je demande de ne pas punir tous les propriétaires de chiens d'emblée. Il serait bien de suspendre immédiatement ce règlement et de discuter au plus vite de ce qui se passe au sein de la Fondation des Evaux.

M. Sami Kanaan, maire. Je rappelle tout d'abord que le Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux, comme son nom l'indique, dépend de cinq communes qui collaborent à sa gestion: Lancy, Onex, Confignon, Bernex et la Ville de Genève. Notre municipalité ne peut donc pas prendre de décisions toute seule. De plus – et c'est en soi réjouissant – il s'agit à la fois d'un centre sportif et d'un parc de loisirs extrêmement apprécié de la population. On peut le comprendre, car l'endroit accueille plein de familles qui viennent pique-niquer et de promeneurs. Tout le monde est le bienvenu, mais cela nous impose des arbitrages parfois difficiles entre les différents types d'usagers.

Je sais que la Fondation des Evaux a reçu pas mal de plaintes concernant les chiens en liberté. Je le regrette, car je comprends par ailleurs le besoin des propriétaires de chiens de bénéficier d'espaces où leurs chiens puissent être en liberté, mais il est vrai que d'autres usagers se sentent dérangés par leur présence. Il a donc fallu faire un arbitrage.

Je me renseignerai pour avoir davantage de précisions sur la mise en œuvre de ce règlement, Monsieur Alonso Unica. De toute façon, même si je le voulais, je ne pourrais pas le suspendre comme ça, du jour au lendemain. Je suis d'accord

avec vous sur le fait que d'autres formes d'incivilités – notamment en matière de détritiques – doivent aussi être combattues, bien sûr. En tout cas, je vous répondrai ultérieurement pour vous donner des précisions concernant l'application du règlement.

M^{me} Daniela Dosseva (MCG). J'adresse ma question à M. Pagani. Elle concerne le réaménagement de la place du Vélodrome, à la Jonction. En 2012, la station d'essence a été démolie, les dalles recouvrant la place ont été remplacées par du revêtement minéral concassé de couleur claire et les bacs à fleurs et à verdure qui se trouvaient auparavant le long des bordures ont été éliminés, au grand désarroi des habitants du quartier. En 2012 toujours, M. Pagani a promis aux habitants de la Jonction de remettre la verdure et les fleurs autour de la place. Les habitants du quartier regrettent profondément la disparition de ces fleurs, surtout dans une zone urbaine très dense où chaque plante a une très grande importance visuelle et esthétique.

Les habitants de la Jonction peuvent-ils espérer – et surtout quand? – avoir plus de verdure sur cette place qui a aujourd'hui un aspect complètement désertique, ou devront-ils se contenter des trois petits arbres récemment plantés à l'emplacement de la station d'essence démolie en 2012? Par ailleurs, ils se demandent comment il est possible qu'un projet urbain qui a éliminé le peu de verdure et de fleurs existant sur la place du Vélodrome ait remporté le prix du «Lièvre d'argent» dans la catégorie paysagisme...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je ne suis ni urbaniste ni architecte et je laisse à des jurys le soin de déterminer quels projets emblématiques doivent valoriser la ville. En l'occurrence, le réaménagement de la place du Vélodrome a reçu le «Lièvre d'argent», une distinction très appréciée – en tout cas dans les cantons alémaniques. J'en profite pour féliciter les architectes!

Cela étant, je rappelle que nous souffrons de problèmes climatiques. Il aurait fallu relever que nous avons dégrappé le bitume du parking qui se trouvait là et enlevé la station d'essence – à mon avis, on a eu parfaitement raison de le faire! – pour mettre à la place du gravier concassé du Salève. Ce matériau perméable permettra de moins subir les canicules estivales que nous connaissons de plus en plus à l'avenir – c'est déjà le cas, d'ailleurs. Elles durent désormais non plus cinq jours mais trois semaines, comme celle que l'on nous a annoncée pour cet été, et elles continueront à se prolonger en raison des changements climatiques.

En ce qui concerne les bacs à fleurs, ils n'ont pas été prévus dans le projet de réaménagement de la place du Vélodrome. J'interrogerai ses auteurs et les services

pour voir s'il est possible d'agrémenter les lieux en faisant plus que planter trois arbres, mais je signale que ces arbres vont grandir et rendront cette place encore plus accueillante qu'elle ne l'est aujourd'hui. On peut aimer ou pas cet aménagement mais, par rapport à la situation *ante*, l'endroit est devenu nettement plus vivable!

Le président. Il nous reste encore quelques secondes pour entendre la question de M^{me} Michèle Roulet.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Merci, Monsieur le président! Ma question sera courte. Elle s'adresse à M^{me} Salerno, qui n'est pas là... Où est M^{me} Salerno?

Le président. Elle vous répondra ultérieurement.

M^{me} Michèle Roulet. Cela concerne la grève des femmes du 14 juin prochain. La Ville de Genève donne congé exclusivement aux femmes et aux transgenres pour y participer, mais pas aux hommes. Ne trouvez-vous pas, Madame Salerno, que des hommes employés de la municipalité peuvent aussi vouloir participer à cette grève pour manifester leur soutien à l'égalité de traitement entre hommes et femmes ou, pour le dire autrement, entre femmes et hommes? En traitant différemment les hommes et les femmes travaillant à la Ville de Genève, n'êtes-vous pas paradoxalement en contradiction avec la finalité de cette grève? Pensez-vous que cette décision soit conforme à la norme constitutionnelle fédérale en matière d'égalité entre hommes et femmes? (*Applaudissements.*)

Le président. Qui répond? Monsieur Barazzone?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. M. Barazzone, malgré son jeune âge, a une position hyper-conservatrice, rétrograde et vieillotte en la matière... Mais bon, des fois c'est comme ça, dans la vie! (*Rires et applaudissements.*) Il va s'exprimer dans deux minutes. Je réponds ici à M^{me} Roulet. Je n'étais pas à ma place lorsqu'elle s'est exprimée, par contre je l'ai écoutée consciencieusement et très attentivement.

La question qu'elle pose est intéressante. Elle a d'ailleurs largement fait débat au sein du Conseil administratif, où nous avons des positions différentes.

Mon collègue Guillaume Barazzone donnera la sienne dans quelques instants. Le 14 juin, c'est la grève des femmes. Cela signifie, Madame Rouillet, que c'est les femmes qui débrayent. C'est les femmes qui font grève. Et cela, parce qu'elles revendiquent depuis plus de trente ans l'application de la loi dans les faits et qu'elles ont à exprimer une série de doléances dans lesquelles vous et moi pouvons certainement nous reconnaître. C'est assez triste, car on pourrait se dire que vous et moi devrions appartenir à des générations qui ont fait avancer la cause de l'égalité. Or, la réalité, c'est que le chemin des femmes, tant professionnellement que dans toutes les sphères de la vie, reste pénible, compliqué et très différent de celui des hommes. Voilà ce que sera le 14 juin.

Nous donnons congé uniquement aux femmes de notre administration, car nous voulons démontrer que, sans les femmes et leurs engagements professionnels, sociaux, familiaux ou privés, notre pays ne tourne pas! Si on donne congé à tout le monde, on ne s'en rendra pas compte, ce serait alors une espèce de grève générale. Je ne dis pas qu'il ne faut pas aussi faire des grèves générales pour l'égalité, à certains moments – why not? Je n'y suis pas opposée. Mais le 14 juin, symboliquement, socialement et politiquement, sera le jour où les femmes de tout le pays, indépendamment de leur confession, de leur langue, de leur origine, de leur métier et de leur classe sociale, revendiqueront le fait d'être considérées à part entière et à part égale avec leurs congénères les hommes qui, eux, tout le reste de l'année – et depuis toujours –, ont une position privilégiée. Voilà ce que sera ce moment de revendication.

Il est vrai que la problématique n'est pas binaire et ne se situe pas uniquement entre les femmes et les hommes, puisque les personnes transgenres sont aussi incluses dans ces revendications. Je comprends que cela puisse choquer et faire débat – d'ailleurs, cela ne veut pas dire que ce n'est pas un enjeu pour les hommes. Bien évidemment, je pense que l'égalité est un enjeu pour les femmes et les hommes, car nous faisons la société ensemble, mais le 14 juin sera le moment de revendication et de manifestation des femmes pour les femmes. Voilà pourquoi nous avons donné congé exclusivement à nos collaboratrices – et pas à nos collaborateurs – pour avoir la liberté de manifester. Et maintenant, M. Barazzone, le conservateur rétrograde, va s'exprimer! (*Rires et applaudissements.*)

Le président. J'ai presque envie de dire que cela mérite un droit de réponse...

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Venant d'un président de l'Union démocratique du centre un peu plus conservateur que moi, j'accepte volontiers un temps de parole pour pouvoir me défendre! C'est peut-être parce que M^{me} Salerno a dix ans de plus que moi qu'elle n'a pas la même perception des

enjeux de l'égalité... (*Rires et huées.*) Si être comme moi un homme de 37 ans qui vote au Parlement contre la discrimination salariale entre hommes et femmes, c'est être conservateur, je veux bien l'être! Si voter en faveur de la fin des discriminations envers les homosexuels et les transgenres et se battre pour les droits des minorités, c'est être conservateur, je veux bien l'être!

Lors des discussions au sein du Conseil administratif sur la grève du 14 juin, j'ai souhaité autoriser les hommes à y participer. Ces mêmes hommes qui se sont si mal comportés en tout cas jusqu'en 1971, pour ce qui est du droit de vote en Suisse, par exemple. Ne pas permettre aux hommes de soutenir la cause si importante des femmes, je pense quant à moi que c'est être coincé dans des archétypes et des stéréotypes. Je crois que les syndicats en conviendraient avec moi. M^{me} Salerno et la majorité des membres du Conseil administratif épousent d'ailleurs pleinement la position des syndicats, en général – mais ils soutiennent celle des syndicalistes féminines, en l'occurrence. Moi, j'estime que permettre aux hommes d'être derrière le cortège, pour une fois, mais d'y être quand même et les libérer de leur poste durant quelques heures pour qu'ils puissent soutenir la cause des femmes serait une avancée dans la société.

Moi qui vous parle, Mesdames et Messieurs, je suis un homme de 37 ans dont la maman a travaillé et a dû se battre plus que les hommes pour y arriver, parce qu'elle est devenue médecin à l'hôpital public; j'ai une grand-mère qui a travaillé aussi et une sœur qui travaille... Vous voyez, je suis entouré de femmes qui travaillent! Ça me va parfaitement, et j'espère que ma future femme travaillera également à 100%. (*Murmures dans l'assemblée et rires.*) Cela ne m'empêche pas d'avoir une vision progressiste de la société et de défendre l'idée que des hommes – c'est peut-être une question de génération – peuvent aussi être libérés pour militer en faveur de la cause de l'égalité et des femmes. Voilà mon point de vue! (*Applaudissements.*)

Le président. Bien, bien... Ce débat clôt les questions orales. J'interromps ici nos travaux et vous donne rendez-vous à 20 h 35 pour la deuxième séance, Mesdames et Messieurs.

6412

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (après-midi)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 35.

SOMMAIRE

1. Exhortation	6374
2. Communications du Conseil administratif	6374
3. Communications du bureau du Conseil municipal	6374
4. Motion du 25 juin 2013 de M. Pascal Holenweg: «Police municipale: osons le retour aux vraies valeurs et aux saines traditions locales!» (M-1089)	6378
5. Motion du 9 octobre 2013 de M ^{me} et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires» (M-1095)	6378
6. Résolution du 27 octobre 2015 de MM. Eric Bertinat, Jacques Pagan, Pierre Scherb, Didier Lyon, Jean Zahno et Christo Ivanov: «Asile: pour le renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM» (R-189)	6379
7. Questions orales	6380
8. Propositions des conseillers municipaux	6412
9. Interpellations	6412
10. Questions écrites	6412

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat